

## 1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

### 1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

#### Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage :

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

#### Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions :

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus

Partenariats pour l'innovation

#### Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération

### 1.2 Déclaration de Politique Erasmus : votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la **manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus +** après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

**Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus + ?** Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre **stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle** ?

(Veuillez réfléchir aux **objectifs de votre participation**. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de **construction d'un espace européen** de l'éducation<sup>1</sup> et expliquer les **objectifs politiques** que vous avez l'intention de poursuivre).

#### 1- Présentation du CFA régional

En 1999, la Fédération Régionale Travaux Publics (FRTP) PACA a signé une convention avec la Région Sud (ex -PACA) pour la création d'un Centre de Formation par Apprentissage (CFA) dédié aux métiers des Travaux Publics (TP) : le CFA Régional TP PACA basé à Mallemort-en-Provence.

Dans ce cadre (convention Région-FRTP), un conseil de perfectionnement a été constitué.

Juridiquement, **CFA TP PACA** est une association de Loi 1901 dont le Conseil d'Administration est constitué de 6 membres :

- Le Président de la FRTP PACA,
- Le Président du Syndicat Régional de l'Industrie Routière,
- Le Président du Syndicat des Canalisateurs,
- Le Président du Syndicat des Entreprises d'Electricité,
- Deux entrepreneurs du bureau de la FRTP.

Le **CFA TP PACA** dispense une formation générale, technologique et pratique correspondant à la délivrance des diplômes de « niveau V au niveau I » dans les métiers des TP.

Nos apprentis reçoivent un enseignement en alternance entre notre centre de Formation et l'entreprise suivant des rythmes d'alternance variés (15j/15j ; 1 mois/1 mois ou 2mois/2mois)

Le **CFA TP PACA** est un CFA régional qui compte, à ce jour, un effectif d'environ 300 apprentis répartis sur les parcours de formation suivants :

- Niveau 3 : CAP Conducteurs d'engins, CAP constructeurs de routes, CAP constructeurs en canalisations TP,
- Niveau 4 : BAC PRO TP et BAC PRO Maintenance des matériels de construction et de manutention,
- Niveau 4 : Mentions complémentaires techniciens de réseaux électriques,
- Niveau 5 : BTS TP de Mallemort au CFA et en UFA,
- Niveau 6 : Licence Génie civil en Maintenance et Gestion de Patrimoine d'Infrastructures,
- Niveau 7 : Diplôme ingénieur spécialité Travaux Publics.

Les formations aux diplômes BTS, Licence et ingénieurs sont réalisées dans des unités décentralisées appelées UFA (Unité de Formation par Apprentissage). Il s'agit de :

- Lycée Léonard de Vinci à Antibes : BTS TP
- Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) à Aix en Provence : Licence GC
- L'Ecole Nationale des Techniciens de l'Equipement (ENTE), à Aix en Provence : Licence GC
- L'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) à Aix En Provence : Ingénieur TP

Le Centre de formation par apprentissage régional PACA des Travaux Publics est donc l'outil de formation de la profession Travaux Publics avec les domaines d'expertise que nous pouvons identifier à travers les sections citées ci-dessus.

Il offre des formations de la filière complète qui répondent à toutes les hiérarchies d'une entreprise de TP, de l'ouvrier ou conducteur d'engin jusqu'au personnel d'encadrement : chef de chantier, cadre intermédiaire, ingénieur.

Ainsi, les compétences de nos apprentis diplômés couvrent toutes les spécialités de l'activité TP : infrastructures routières, de génie civil et d'ouvrages d'arts, de travaux électriques mais aussi de maintenance d'engins de TP.

En septembre 2016, le CFA s'est doté de nouvelles installations : Internat, restauration, Pôle Vie, enseignement et administration. Il s'appuie aussi sur les moyens du Centre de Formation des Travaux Publics (**CFTP Emile PICO**) (bâtiment 'formation', hébergements, bureaux, plateaux techniques et matériels) ; les liens sont formalisés au travers de conventions ou de baux.

Les référentiels de nos diplômes sont émis par :

- Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour les diplômes de pour les diplômes CAP et BAC PRO et BTS,
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) pour le diplôme d'ingénieur, et les niveaux BAC + 3.

Le **CFA TP PACA** est implanté sur le Pôle formation Travaux Publics avec une autre structure de

formation, le **CFTP Emile PICO** qui dispense des formations continues pour stagiaires.

En effet, le **CFTP Emile PICO** a été créé en 1972, peu après la promulgation de la loi sur la Formation Professionnelle pour répondre aux besoins des professionnels des Travaux Publics et du gros œuvre. C'est une Association Loi 1901.

Ses membres fondateurs sont :

- la Fédération Régionale des Travaux Publics PACA,
- les Chambres de Commerce et d'Industrie de MARSEILLE et ARLES,
- la commune de MALLEMORT.

Le 1er avril 2011, les associations **CFTP Emile PICO** et **TP CFA PACA** ont créé l'association de Loi 1901 '**TP POLE FORMATION**' afin de faciliter et de rationaliser le développement de leurs activités.

L'Association '**TP POLE FORMATION**' a pour objet :

- la promotion auprès des entreprises, des institutionnels, des établissements d'enseignement, des demandeurs d'emploi des métiers des Travaux Publics et des dispositifs de formation permettant le perfectionnement des salariés de la profession ou la qualification des nouveaux entrants de tous niveaux,
- l'amélioration continue de la qualité des formations dispensées et leur adéquation aux besoins de la profession en termes de contenus, d'effectifs formés,
- la mise en commun :
  - des savoir-faire en matière :
    - d'ingénierie de formation,
    - de procédures qualité et sécurité,
    - d'intégration des exigences de développement durable
    - de développement commercial
  - des banques de données de toutes natures utiles à l'élaboration des référentiels de formation et de leurs contenus, et de façon générale : de l'ensemble des supports de formation
- la fourniture à prix coutant de prestations administratives et de gestion (direction, secrétariat, ressources humaines, formation, reprographie ...) support de l'exercice des activités des adhérents, sans que l'Association puisse elle-même, exercer celles-ci.

Les trois entités mettent en commun leurs ressources et un système de facturation se met en place dans l'utilisation des différentes ressources par l'une des entités :

- Ressources humaines,
- Ressources en matériel,
- Ressources en bâtiment, terrain, plateaux d'évolution & d'examen.

A ce titre, les ressources du **Pôle formation TP** et le **CFTP Emile PICO** sont mis à disposition au **CFA TP PACA**.

CFA TP PACA fait par ailleurs partie du réseau du CCCA-BTP (cf annexe 1).

## **2- Internationalisation : contexte dans lequel s'inscrit le CFA TP PACA et besoins identifiés**

Avec le développement du programme Erasmus+, l'Union Européenne a mis en évidence la mobilité apprenante transnationale en tant que composante qui contribue à l'insertion socio-professionnelle durable de ses bénéficiaires.

En France, la mobilité européenne des jeunes en cours de formation est par ailleurs prévue par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Les conditions institutionnelles nationales et transnationales sont donc réunies pour permettre à la mobilité européenne des apprenants, de monter en puissance, d'autant plus que le ministère du travail a annoncé, dès février 2018, son ambition d'avoir à d'ici 2021, 15000 jeunes apprentis engagés dans un programme de mobilité Erasmus+ de plusieurs mois.

CFA TP PACA adhère à ces objectifs. En effet, le développement de la mobilité européenne dans le cadre de son projet stratégique régional vise à ce que celle-ci devienne une composante durable d'un nombre croissant de parcours de formation dispensés dans le centre de formation de CFA TP PACA et de ses antennes partenaires, quel que soit le niveau de qualification concerné.

Actif depuis plusieurs années dans le programme Erasmus+ KA102 EFP (Enseignement et formation professionnels) pour les niveaux III et IV (CAP et BP), CFA TP PACA, qui organise déjà par ailleurs la mobilité internationale de ces apprentis ingénieurs, souhaite avec la charte ECHE donner une impulsion supplémentaire sur les mobilités pour l'ensemble de ses parcours relevant de l'enseignement supérieur.

Pour les mobilités de l'EFP, CFA TP PACA fait partie du consortium porté par le réseau national CCCA-BTP : <https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/eplus-project-details/#project/2019-1-FR01-KA102-060880>

Notre numéro de PIC est 946 30 48 41 1 avec un numéro d'enregistrement : 440 084 556.

Cette volonté de développer des actions de mobilité européenne et internationale s'inscrit également en réponse aux besoins de nos apprentis, qui souhaitent disposer d'une formation et d'une expérience qui leur permettra de se démarquer sur le marché de l'emploi – d'augmenter leur employabilité ainsi que dans un contexte d'intervention de plus en plus exigeant en termes de certification et d'habilitation.

En effet le CFA dispose de plusieurs certifications, qui préconisent voir rendent obligatoire les mobilités internationales dans les parcours de formation:

- démarche RESEAU « Responsabilité Sociale et Environnementale pour l'apprenti-Usager »,
- démarche RSE « Responsabilité Sociétale et Environnementale »,
- démarche ISO 9001 remplacée par la certification QUALIOPi dont un des objectifs principaux était aussi le développement personnel et culturel de nos apprentis.

Les gouvernances ministérielles de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et celle de la Commission aux Titres d'ingénieurs imposent aussi dans les cursus diplômants des mobilités à des fins de stage, pour l'obtention des diplômes préparés.

Pour la Fédération Nationale des Travaux Publics, la mobilité internationale des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle constitue une opportunité pour les jeunes de découvrir d'autres cultures et façons de travailler, d'accompagner leurs compétences linguistiques et d'enrichir leurs pratiques professionnelles.

De plus, avec 27,8 milliards d'euros, les entreprises françaises de Travaux Publics réalisent près de 44 % de leur chiffre d'affaires hors métropole. Leur capacité à travailler sur des projets complexes et à apporter des solutions globales à leurs clients en fait des acteurs incontournables sur les marchés mondiaux des infrastructures. Principalement présentes sur les marchés européens (47 %), elles s'exportent partout dans le monde. Ainsi l'Amérique du Nord et l'Afrique représentent près du tiers de leur activité internationale. D'autres continents émergent tels que l'Asie, l'Amérique Latine, l'Océanie et le Proche et Moyen-Orient, et l'activité s'y consolide année après année. Preuve de leur succès et de leur reconnaissance internationale, l'activité des entreprises françaises hors des frontières nationales a progressé de plus de 45 % en 10 ans (*données FNTP Rapport d'activité du 2017*).

Ces données montrent que le secteur d'activités des Travaux Publics, et leurs entreprises requièrent la mobilisation de personnel disposant des compétences professionnelles et transversales fortes, en lien avec la mobilité internationale.

En résumé, les besoins sur lesquels nous légitimons notre stratégie internationale relèvent des différents tutelles et parties prenantes à nos actions :

- Notre secteur d'activité TP, nos entreprises, notre Fédération Nationale des Travaux Publics,
- Nos instances académiques qui définissent les référentiels de nos diplômes,
- Nos démarches d'habilitation et/ou de certification,

- Nos partenaires engagées eux aussi dans des démarches similaires,
- Nos apprentis qui souhaitent s'insérer facilement sur le marché de l'emploi et nos apprentis du supérieur en particulier, qui aspirent à des carrières internationales et voudraient s'y préparer au mieux dans le cadre de leur formation.

### **3- Présentation de la stratégie d'internationalisation du CFA TP PACA**

- Tout d'abord, nous souhaitons pérenniser les actions déjà engagées au niveau du programme Erasmus+ KA102 EFP pour les niveaux III et IV (CAP et BP), sans lequel nous n'aurions pas pu mener autant d'échanges européens.
- En parallèle, nous ambitionnons de pérenniser les activités de mobilité internationale (mobilité à des fins de stage) dans les parcours relevant de l'Enseignement Supérieur (ES) diplômants, notamment pour nos apprentis ingénieurs. Ainsi l'obtention de la charte ECHE est d'autant plus essentielle que la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018 a modifié les conditions financières des apprenants, ne leur permettant plus, sous couvert de la mise en veille de leur contrat d'apprentissage (ou de professionnalisation) d'avoir un maintien de leur rémunération pendant la durée de leur stage (si elle excède un mois – cf [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/boostez\\_la\\_mobilite-print.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/boostez_la_mobilite-print.pdf)).
- Ensuite, nous souhaitons emmener nos apprentis de BTS TP vers la mobilité à des fins de stage mais seulement si sommes en mesure de développer un parcours de formation en 3 ans.
- Afin de répondre aux mieux aux besoins de nos entreprises, nous souhaitons également ouvrir plus de parcours de type BACHELOR (niveau licence – 6) et y adosser une période de mobilité à des fins de stage. Cela nous paraît d'autant plus pertinent que nos niveaux BAC + 3 sont ciblés pour former des spécialistes dans notre secteur d'activité. Nous avons d'ores et déjà ouvert à cet effet une spécialité licence L3 Génie Civil en « Maintenance et Gestion de Patrimoine d'Infrastructures » pour entretenir ou repérer notre patrimoine vieillissant. Demain, nous comptons former des spécialistes en BIM « Building Information Modeling » : l'outil collaboratif pour permettre à tous les acteurs du BTP de travailler ensemble depuis la conception, la réalisation et la conception d'un ouvrage.
- La France étant l'un des pays à la pointe dans ces domaines (réhabilitation du patrimoine et méthode BIM) nous souhaitons également développer dans le cadre de notre stratégie d'internationalisation, développer des partenariats européens en réciprocité avec des entreprises, des centres de formation et des écoles d'ingénieurs entre autres et assurer l'accueil de leur personnel dans le cadre de mission d'observation et de leur apprenant pour des mobilités à des fins de stage.
- Enfin, à moyen terme, pour permettre à nos apprentis de l'enseignement supérieur d'avoir des carrières internationales, nous aimerions, au-delà de réaliser un stage de trois mois au sein d'une entreprise d'un autre pays européen, leur permettre d'effectuer leur Projet de Fin d'Etudes (PFE) à l'international.
- Il nous faudra alors également prévoir la formation des tuteurs académiques qui devront développer des compétences interculturelles et s'inscrire dans l'échange de bonnes pratiques pour assurer par la suite l'encadrement de ces projets de fin d'études.

### **4- Les actions déjà mises en œuvre**

Deux expériences significatives de mobilité au CFA TP PACA, respectivement au niveau de l'EFP et de l'ES :

- 1) Le CFA TP PACA effectue, depuis 2011, des échanges Erasmus avec le Centre d'Education et de Formation en Alternance (CEFA) de Namur en Belgique, sur les niveaux CAP, BAC.

Personnes impliquées dans le projet :

- Encadrement pédagogique (formateurs et Coordinatrice Pédagogique et Educatrice (CPE) du CFA dans l'accompagnement des apprentis en déplacement à Namur, sur les activités de construction (programme de formation) et culturelles (les week-ends),
- Organisation des actions dans une logique de réciprocité avec la mise à disposition des ressources nécessaires à l'encadrement pédagogique (formateur et CPE) et logistique du CFA pour recevoir les apprentis de Namur au sein des ateliers du CFA, et réaliser des activités de construction,
- Personnel administratif et de Direction pour la gestion administrative et financière,

2) Les apprentis ingénieurs TP Arts et Métiers doivent depuis 2011 réaliser un parcours international sous forme de mission de Travail de deux mois et qui, depuis cette année, est passé à trois mois (suite décision de la Commission des titres d'ingénieur),

Personnes impliquées dans le projet :

- Personnel administratif et de Direction pour la gestion administrative,
- Personnel d'encadrement pédagogique pour la validation du parcours diplômant,

### **5- les mobilités/projets envisagés grâce à la charte ECHE**

Les mobilités et projets envisagés grâce à la charte ECHE sont les suivants :

- Organiser la mobilité à des fins de stage pour une période de trois mois, pour nos apprentis ingénieurs.
- Permettre également, à ces derniers, s'ils le souhaitent, de réaliser leur projet de fin d'études dans le cadre d'une mobilité internationale de 6 mois (sous couvert que nous obtenions l'autorisation de la part de la Commission des Titres d'Ingénieur)
- Développer la mobilité de nos apprentis BTS dans le cadre d'un parcours de formation sur 3 ans.
- Poursuivre nos ouvertures de section au CFA TP PACA (seul ou en partenariat) sur des niveaux supérieurs avec l'ambition d'y inscrire des mobilités internationales.
- Assurer l'accueil, en retour, des représentants de tous nos partenaires « entreprises » qui encadrent nos apprentis durant leur mobilité à des fins de stage ainsi que l'accueil des apprenantes des structures européennes avec lesquelles nous développeront des coopérations dans les années futures.
- Permettre à nos personnels, notamment à nos tuteurs académiques, de participer à une mobilité à des fins de formation (mission d'observation).

Veillez réfléchir aux **actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre** dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions **contribuera à atteindre les objectifs** de votre stratégie institutionnelle.

Tel que précédemment évoqués, notre CFA est engagé dans des actions de mobilité depuis 2011.

**Le CFA TP PACA effectue, des échanges grâce au programme Leonardo puis Erasmus + KA102 EFP avec le CEFA de Namur en Belgique, sur les niveaux CAP, BAC.**

Les apprentis partent en mobilité pendant 17 jours consécutifs durant une période où ils auraient dû être en cours au CFA en France.

Ces actions de mobilités ont plusieurs objectifs :

- Pour nos apprentis : l'acquisition de compétences professionnelles et interculturelles, favorisant le développement personnel, le savoir-être. Le gain d'autonomie, notamment dans la gestion de la vie quotidienne et en collectivité, est particulièrement visé. De même, que ce soit la faculté à prendre ses repères sur un territoire inconnu, à s'orienter et à prendre des initiatives sans crainte dans un nouvel environnement.
- Pour le personnel du CFA impliqué dans ce dispositif en qualité d'accompagnateur : l'acquisition et le partage de connaissances et de savoir-faire, via l'échange sur les pratiques professionnelles : accompagnement du public adolescent, rythmes pédagogiques, mise en œuvre de la pédagogie de l'alternance. Echanges qui amènent à une prise de recul et un réajustement de ses propres pratiques tout en renforçant la coopération entre établissements de formation européens.

Nous sommes en capacité d'évaluer les résultats de ces mobilités sur la base suivantes :

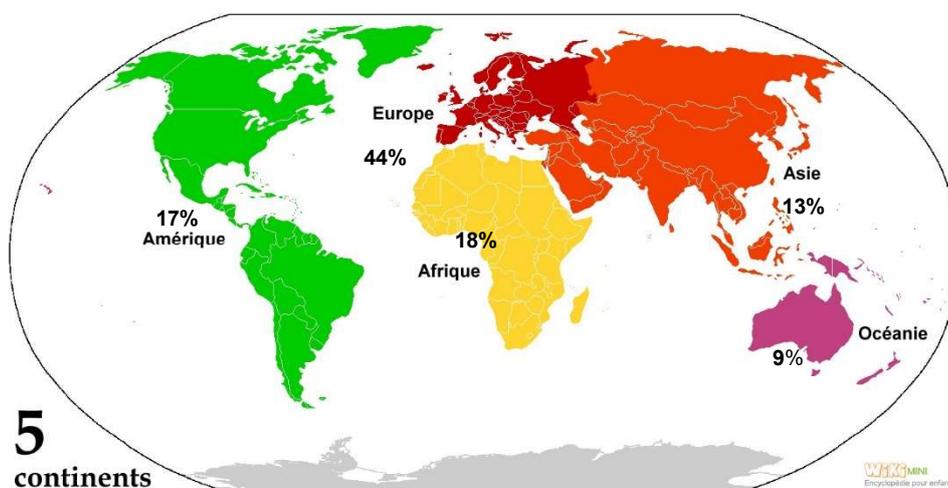
- Une évaluation de tous nos apprentis dans le CFA d'accueil par le biais d'une grille d'évaluation, en présence de notre formateur et des formateurs de l'établissement d'accueil.
- Un bilan collectif et à l'oral des apprentis sur place le dernier jour du séjour en présence de notre direction, des formateurs accompagnateurs (soit le formateur référent du groupe concerné soit un autre formateur du groupe) et des formateurs de l'établissement d'accueil.
- Une attestation de présence signée par le Directeur du CFA d'accueil pour tous nos jeunes.

Ce sont des **mobilités de groupe** pour les niveaux CAP et BAC. Ce sont les apprentis d'une même section, à chaque fois. Chaque année sur deux, nous avons une quinzaine de jeunes CAP ou BAC, depuis 2011. Sur l'autre année, nous effectuons la réciprocité en recevant une quinzaine d'apprentis en provenance du CEFA Belge de Namur.

**Les apprentis ingénieurs parcours TP Arts et Métiers, réalisent dans le cadre de leur formation, un stage dans une entreprise d'un autre pays, pour une durée de 2 mois – durée réévaluée à 3 mois à compter de cette année.**

A ce jour, plus de 100 apprentis ont été concernés :

Ce sont des mobilités individuelles pour les mobilités Ingénieurs mais les départs se font pour une même promotion. Nous en avons 25 apprentis -ingénieurs qui sont concernés chaque année, depuis 2011.



Le parcours professionnel à l'international est obligatoire et fait partie des critères de délivrance du diplôme. De fait, cette mobilité internationale est inscrite dans la convention pédagogique annexée

au contrat d'apprentissage.

L'augmentation de la durée du stage au bénéfice d'une période totale de trois mois a modifié la nature des placements en entreprise et les secteurs visés, en exigeant la réalisation d'une mission de travail dans le secteur du BTP / structures qui travaillent autour d'un projet de construction : Maitrise d'ouvrage, Maitrise d'œuvre, architecte, bureau d'études et bien sûr une entreprise de BTP. En effet, auparavant les apprentis pouvaient effectuer leur mission dans tous les secteurs d'activité, selon leurs souhaits, avec bien souvent comme objectif principal l'amélioration de leurs compétences linguistiques, en anglais (avec au minimum un niveau B2+ exigé au TOEIC).

Cette évolution a été validée dans un premier par la Direction générale de l'Ecole Nationale d'Arts et Métiers (ENSAM) puis actée dans le cadre du renouvellement de notre habilitation CTI.

Dans le cadre de la charte ECHE, notre objectif à court et moyen termes est non seulement de pérenniser ces mobilités grâce aux bourses Erasmus + (dans la mesure où nos apprentis ne perçoivent plus leur salaire pendant la mobilité) mais également de donner la possibilité à nos apprentis ingénieur de réaliser leur projet de fin d'étude (PFE) à l'international. En effet, jusqu'à maintenant, la dernière partie du cursus de formation d'ingénieur se déroule au sein d'une entreprise implantée en France, permettant à l'apprenti, en travaillant sur un projet donné, de démontrer qu'il a atteint les compétences visées par la formation.

S'agissant d'une demande que nous devons soumettre à la CTI, nous profiterons du prochain renouvellement de notre habilitation. Le dernier audit a eu lieu en 2018. Nous avons reçu l'habilitation maximale d'une durée de 6 ans avec un audit intermédiaire classique prévu à mi-parcours. Ensuite, dès validation de leur part, nous mettrons en place des mobilités européennes du personnel à des fins de formation pour permettre aux tuteurs qui encadrent les apprentis ingénieurs de se doter des compétences nécessaires à la mise en œuvre de PFE réalisés dans un contexte international.

A plus long terme, tel que précédemment évoqués, nous souhaitons développer la mobilité à des fins de stage pour nos apprentis BTS et ceux engagés dans un parcours de niveau licence.

Par ailleurs, pour assurer le développement de l'accueil d'apprentis européens et internationaux – dans le cadre d'une mobilité à des fins de stage au sein d'entreprises de notre réseau en France, nous pourrions nous appuyer sur l'une de nos écoles partenaires. En effet, le campus de l'ENSAM d'Aix en Provence dispose de partenariats avec des universités et entreprises des pays du bassin méditerranéen, notamment l'Italie (Université de Genova et Politecnico di Milano), la Tunisie (ENI Bizerte, ENIT) et le Maroc (à Meknès, Oujda) qui pourrait être intéressés à collaborer avec notre CFA. Le campus est également un lieu d'accueil d'étudiants américains (partenariat avec Texas A&M University) venant suivre des modules de formation en France.

Il est à noter que compte-tenu de la spécificité de la formation ingénieur développée en partenariat avec l'ENSAM (période d'alternance longue, statut de salarié), nous ne sommes pas en mesure, pour les prochaines rentrées scolaires du moins, d'accueillir des étudiants internationaux dans le cadre de mobilité à des fins d'études. Il existe cependant quelques exceptions sur lesquelles nous nous appuyerons pour ouvrir ce type d'action à plus long terme. En effet, les rares cas d'élèves internationaux intégrés dans les formations d'ingénieur par apprentissage concernent des apprenants issus de pays avec lesquels l'école avaient développé des partenariats particuliers historiques (Maroc, Tunisie) ou ayant poursuivi une scolarité au minimum post-bac dans notre pays (4 apprentis d'origine péruvienne intégrés à la promotion 2017 et 2018).

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : [https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area\\_fr](https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr)

Quel est l'**impact envisagé** de votre participation au programme Erasmus + **sur votre établissement** ?

Veillez réfléchir aux **objectifs**, ainsi qu'aux **indicateurs qualitatifs et quantitatifs** dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité

de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

**Les impacts visés sur notre CFA (organisme et personnel) sont les suivants :**

- Redynamiser la promotion des métiers et des formations du TP : intégration de nouveaux publics et filières, valoriser les métiers du TP auxquels forment notre CFA et ses antennes.
- Dans un contexte concurrentiel accru, démarquer notre CFA des autres organismes de formation,
- Renforcer l'attractivité des formations délivrées par notre centre et os UFA, notamment au travers de la composante européenne,
- Intégrer de plus en plus systématiquement aux formations de niveau V (CEC), sans délaisser le niveau III et IV.
- Favoriser l'innovation des approches et méthodes pédagogiques : la mobilité implique en particulier une approche par compétences liée à l'identification et à l'évaluation des acquis d'apprentissage, une clé d'entrée vers la modularisation et l'individualisation des parcours.
- Professionnaliser les équipes pédagogiques et le personnel impliqué dans l'organisation des mobilités internationales, au travers des mobilités du personnel, leviers de développement des compétences.
- Développer la mobilité en général en lien avec l'objectif inscrit dans la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 15 000 apprentis en mobilité chaque année d'ici à 2022 et la certification QUALIOP1.

**Les impacts visés sur nos apprentis sont les suivants :**

- Renforcer l'employabilité de nos apprentis ;
- Favoriser les échanges et l'ouverture d'esprit ;
- Favoriser l'autonomie ;
- Promouvoir des conduites responsables.

**L'évaluation du degré d'atteinte de nos différents objectifs se fera sur les quatre points suivants :**

**A. Développement de la mobilité en elle- même :**

- À partir de 2022, nombre d'apprentis de l'ES mobiles et comparaison avec les années précédentes
- Nouvelles destinations et nouveaux champs professionnels concernés à partir de 2022.
- Investissement financier par rapport aux périodes précédentes.

**B. Impact sur les CFA, image de l'apprentissage dans le TP, attractivité des métiers du TP, qualité des formations délivrées :**

- Nombre de flux, de section du CFA/UFA engagés dans la mobilité de l'ES.
- Type de sections impliquées.
- Résultats des actions du référent mobilité du CFA et dont le rôle est pivot pour le développement des mobilités et l'organisation au niveau régional.
- Développement de nouveaux partenariats dans le cadre des partenariats stratégiques
- Mesure des effets grâce aux études Baromètre Vie Apprentis et Baromètre Vie Entreprises (<https://www.ccca-btp.fr/apprentissage-btp-deux-enquetes>) : ce sont des études nationales auxquelles ils seront intégrés à partir de la rentrée 2020 des éléments liés à la mobilité.

**C. Impact sur les apprentis, en termes professionnels principalement :**

- Identification de la variété des compétences acquises et mesure de leur niveau d'acquisition (évaluation ECTS, ECVET ou autre).
- Mesure du degré de satisfaction grâce aux questionnaires UE (via Mobility Tool).
- Évaluation des compétences linguistiques orientées sur le professionnel – secteur bâtiment et TP – grâce à la comparaison entre mobiles et non mobiles.
- Évaluation des compétences transversales (autonomie, maturité, responsabilisation) au travers d'entretiens avec les apprentis, les formateurs et les maîtres d'apprentissages.

**D. Impact pour les mobilités du personnel :**

- Nombre de personnel prévu par catégorie
- Variété des compétences acquises au travers d'écrits réflexifs ou de comptes rendus auto évaluatifs

